



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°09-2016-100

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2016

# Sommaire

## **09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE - POLE COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET MODERNISATION**

09-2016-06-29-004 - Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département de l'Ariège (2 pages)

Page 3



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Division de la stratégie et du contrôle de gestion  
34 rue des Lois  
31039 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par Sylviane DURAND

☎ 05.61.10.67.74

**Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département de l'Ariège**

La Préfète de département de l'Ariège,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 18 juin 2015 nommant Mme Marie LAJUS, préfète de l'Ariège ;

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination de M. Jacques MARZIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne, M. Jacques MARZIN, a été nommé en qualité de directeur régional des finances publiques de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne par décret en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Ariège en date du 27 octobre 2015 donnant délégation de signature à M. Jacques MARZIN, directeur régional des finances publiques de la région Midi-Pyrénées et du département de la Haute – Garonne, à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Ariège,

Sur proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

**Article 1** : La délégation de signature qui est conférée à M. Jacques MARZIN par l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2015, sera exercée par Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques, et M. Éric LORAND, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut, par MM. Pascal ROUZIES ou Guy MONTARIOL, administrateurs des finances publiques adjoints, ou M. Philippe RIBES, inspecteur principal des finances publiques.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par Mme Annie PELATA, inspectrice des finances publiques, Mmes Marie-Claude ANDRIEU, Nicole BONARD, Nicole DEZON, Ghislaine REMY et M. Léonard SAMMARTINO contrôleurs des finances publiques, ou Mme Jeannine BRUNELLO, agente administrative des finances publiques.

**Article 3** : Cet arrêté prend effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Article 4** : Le directeur régional des finances publiques de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Toulouse, le 29 juin 2016

Pour la Préfète,

L'administrateur général des finances publiques,

Directeur régional des finances publiques de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne,

SIGNE

Jacques MARZIN